COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MERCREDI 24 MARS 2021 A 18H00

Etaient présents : Ali BENYAHIA, Rebecca COLLET, André OBRINGER, Souad ARBAOUI, Léon HOFFMANN, Isabelle REGOLLE, Michel BECQUE, Maryse ALLARD, Eddy DOUCHEZ, Jean-Pierre LE COMTE, Michel GENGEMBRE, Mario MALLIA, Patricia DZIKOWSKI, Frédéric MOREAU, Christelle VASSEUR (arrivée à 18H17), Gilles FOURE (arrivé à 18H31), Magali BIGAILLON, Aurélie BAZZARELLI, Aurélie FATREZ, Loïc FREHI, Tori LEROUGE, José FOSSE, Dominique MARY, Christine LE COMPTE, Nadia MADAOUI

Absents excusés :
Patricia CLAISSE donne pouvoir à Rebecca COLLET
Vincent GAILLARD donne pouvoir à Aurélie BAZZARELLI
Michel DOMIN donne pouvoir à Nadia MADAOUI

Etait absente : Farida MARECHAL

Madame Aurélie BAZZARELLI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite tout d'abord rappeler la directive régissant les instances du Conseil municipal mise à jour le 22 mars dernier précisant que le public a le droit de participer à l'instance mais un quart d'heure avant le couvre-feu (19 heures), il doit libérer la salle pour se rendre à son domicile.
Seule, est tenue de rester dans cette salle, la presse que Monsieur le Maire salue.
Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations quant au principe de fonctionnement de cette instance.

ADOPTE à l'unanimité.

Après lecture des procurations, le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, Monsieur le Maire invite l'assemblée à rendre un hommage à Monsieur René MARCHANT, agent communal en charge du secteur plomberie au Centre technique municipal, qui nous a quitté brutalement le 1er mars dernier.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux qui lui ont rendu un hommage lors de ses funérailles.

Recruté à l'âge de 23 ans par la Ville de BEUVRAGES comme manœuvre journalier à mi-temps à compter du 1er août 1988, Monsieur René MARCHANT a été nommé manutentionnaire stagiaire à temps complet le 1er mars 1989 puis titularisé un an plus tard.

Monsieur René MARCHANT a ensuite été nommé agent d'entretien qualifié par voie d'avancement de grade le 1er juillet 1998.

Reclassé dans le grade d'agent des services techniques le 1er novembre 2005, intégré dans le cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique de 2e classe à compter du 1er janvier 2007, Monsieur René MARCHANT a ensuite été promu par voie d'avancement de grade au grade d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 1er juillet 2007 puis au grade d'Adjoint technique principal de 2e classe.

Monsieur René MARCHANT a été honoré en novembre 2019 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale – échelon vermeil qui a récompensé 30 années de travail et de dévouement au service de notre collectivité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sur le compte-rendu du Conseil municipal du 22 décembre dernier, Monsieur Dominique MARY avait évoqué un problème de chronologie et d'allocutions qui manquaient. Ce document a été modifié par le service de l'administration générale et sera transmis ce jeudi 25 mars.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la réunion du 03 février 2021 appelle des observations particulières.

ADOPTE à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur André OBRINGER, Adjoint délégué à l'urbanisme, travaux, accessibilité et handicap qui donne lecture du rapport relatif à la première question.

1°) CONVENTION RELATIVE A LA MODIFICATION DU REGIME DE PRIORITE ET A SON ENTRETIEN ULTERIEUR – RD 70 « RUE ROGER SALENGRO »

Exposé de Monsieur André OBRINGER :

Les villes d'Anzin et Beuvrages ont entamé une réflexion sur la sécurité routière sur l'axe Salengro/Déportés. Cela a permis sous maîtrise d'ouvrage de la CAVM l'aménagement d'un plateau ralentisseur au droit de la cité du Mont de la Veine (Cf. notre délibération du 22 novembre 2020). Dans la continuité, il a été jugé opportun d'explorer une solution technique pour ce qui concerne le débouché de la résidence Camille Clère à Anzin.

Dans ce cadre, le Département met à la disposition de notre Commune et à la Commune Anzin les emprises nécessaires afin que puissent être menés à bien les aménagements envisagés en concertation sur la RD 70 à savoir, la création de 2 bandes STOP et la pose de 2 panneaux AB4 du PR 13+0993 au PR 13+0946 (rue des Déportés à Anzin au débouché de la rue Camille Clère, rue Salengro à Beuvrages).

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux est assurée par la commune d'Anzin et le financement de la totalité de l'opération est assuré par les communes respectives. Il est convenu que l'exploitation des ouvrages et leur entretien ultérieur seront assurés par les Communes d'Anzin et de Beuvrages dès leur réalisation.

La convention présentée par le Département a pour objet de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et de définir les modalités techniques, administratives et financières et précise les obligations des communes en matière d'exploitation et d'entretien.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver la convention et de l'autoriser à la signer.

Intervention de Monsieur OBRINGER : précise que ces travaux concernent les rues Roger Salengro et des Déportés. Il est proposé dans cette délibération d'installer un stop d'un côté et d'autre de façon à faciliter le dégagement de cette rue.

Monsieur OBRINGER cède la parole à Monsieur le Maire pour procéder au vote.

Monsieur le Maire remercie Monsieur OBRINGER pour l'exposé de cette délibération.

Intervention de Monsieur le Maire : précise qu'en haut de l'avenue Marguerite Leduc, cette départementale est assez rapide bien qu'un plateau ait été réalisé au niveau de la Cité de la Veine.

Des stops continueront à fleurir prochainement sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, ladite convention figurant ci-après relative à la modification du régime de priorité et à son entretien ultérieur – RD 70 « rue Roger Salengro »,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONV 20 RD 70 ANZ BEUV SIGN 376

Communes de ANZIN et BEUVRAGES

RD 70 dite « Rue des Déportés » sur la commune d'ANZIN
et dite « Rue Roger Salengro » sur la commune de BEUVRAGES
du PR 13+0933 au PR 13+0946

En agglomération

CONVENTION
Relative à la modification du régime de priorité et à son entretien ultérieur

Entre :

Le Département du Nord, Hôtel du Département - 51 Rue Gustave Delory 59047 LILLE CEDEX, représenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental, agissant pour le compte de celui-ci et désigné ci-après « le Département », en application de la délibération du Conseil Général n° DGA/EPI/DVI/03-28 des 24, 25 et 26 mars 2003.

La commune d'Anzin, Mairie – 26 Place Roger Salengro – 59416 ANZIN, agissant pour le compte de celle-ci et désignée ci-après « la Commune d'Anzin » représentée par son Maire, en application de la délibération du Conseil Municipal en date du …

La commune de Beuvrages, Mairie – Rue Emile Zola – 59192 BEUVRAGES, agissant pour le compte de celle-ci et désignée ci-après « la Commune de Beuvrages » représentée par son Maire, en application de la délibération du Conseil Municipal en date du …

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

VU le décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental n° 2019/DS/DGAAD/Voirie/03 en date du 10 décembre 2019 accordant délégation de signature

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention entre le Département et les Communes d'Anzin et de Beuvrages a pour objet, d'une part, de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et, d'autre part, de définir les modalités techniques, administratives et financières.
Elle précise les obligations des Communes en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des deux parties en présence.

ARTICLE 2 : Amiante et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (H.A.P.)

Pour information, le Département n'a pas entrepris de travaux sur ce secteur. De ce fait, il n'y a pas eu de recherches amiante et H.A.P.

Dans ces conditions et ne prévoyant pas de travaux à court terme, le Département n'a pas prévu d'aller au-delà de cet examen bibliographique.

ARTICLE 3 : Autorisation d'occupation et d'aménagement du domaine public routier départemental

Le Département met à la disposition des communes d'Anzin et Beuvrages les emprises nécessaires afin que celles-ci puissent mener à bien les aménagements envisagés sur la RD 70 du PR 13+0933 au PR 13+0946. Elle accepte la mise à disposition des emprises sans réserve, dans l'état où elles se trouvent. Les aménagements qu'elles auront réalisés continueront de faire partie du domaine public routier départemental.

Les Communes d'Anzin et Beuvrages sont autorisées à réaliser, sur les terrains mis à disposition, les travaux de voirie envisagés par la présente convention.

ARTICLE 4 : Maîtrise d'ouvrage et dispositions financières

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux est assurée par la commune d'Anzin. Le financement de la totalité de l'opération est assuré par les communes.

ARTICLE 5 : Dispositions techniques

5-1 : Spécifications générales

Les travaux prendront en compte le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 approuvé le 17 décembre 2014.

La Commune d'Anzin se rapprochera obligatoirement de l'Arrondissement Routier de Valenciennes pour l'implantation des travaux.
Elle fera son affaire des déclarations d'intention de travaux, ainsi que des différentes démarches administratives pouvant les autoriser (arrêtés de restriction de circulation notamment). A noter que, conformément au règlement de voirie, un constat de réception des travaux devra être effectué.

La conformité des travaux de la signalisation et le bon état de la voirie peuvent être contrôlés à tout moment par le gestionnaire de la voirie.

5-2 : Spécifications techniques

5-2/1 : Signalisation temporaire des travaux

Pendant la période des travaux, la Commune d'Anzin devra signaler son chantier en application des dispositions du Code de la Route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 n° EQUS9201451A modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

5-2/2 : Prescriptions techniques

L'aménagement comprend :

- la création de deux bandes STOP
- la pose de deux panneaux AB4.

- Observations particulières

En cas de démontage des dispositifs, une réception de remise en état du domaine public devra être effectuée.

ARTICLE 6 : Entretien, exploitation et responsabilités

L'exploitation des ouvrages et leur entretien ultérieur seront assurés par les Communes d'Anzin et de Beuvrages dès leur réalisation, dans le respect des normes édictées par le Règlement de Voirie consultable sur le site Internet du Département.
Si un tiers est en cause, il revient aux Communes d'Anzin et de Beuvrages de déposer plainte auprès des Forces de l'Ordre.

6-1 : Les aménagements concernés sont :

Les Communes d'Anzin et de Beuvrages s'engagent à entretenir ces équipements sous son entière responsabilité en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires, ce qui comprend notamment la maintenance des installations.
En cas d'incident ou d'accident sur les équipements, le remplacement ou la réparation du matériel est à la charge des Communes d'Anzin et de Beuvrages.

Panneaux

Les Communes d'Anzin et de Beuvrages s'engagent à entretenir ces équipements sous son entière responsabilité en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires, ce qui comprend notamment la maintenance des installations.
En cas d'incident ou d'accident sur les équipements, le remplacement ou la réparation du matériel est à la charge des Communes d'Anzin et de Beuvrages.

6-2 : Pendant les périodes d'entretien, les Communes d'Anzin et de Beuvrages :

- doivent signaler son chantier en application des dispositions du Code de la Route mentionnées à l'article 5-2/1 ;
- s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires afin de :
  - ne pas porter atteinte à l'intégrité du domaine public routier départemental ainsi occupé ;
  - ne pas en compromettre la conservation et l'entretien dudit domaine ;
  - se conformer à l'évolution de la législation en la matière (mises aux normes ...).

6-3 : En cas de dommages au domaine public routier départemental lors des travaux d'entretien, les Communes d'Anzin et de Beuvrages s'engagent à :
- en assumer la responsabilité pleine et entière ;
- garantir le Département de toute indemnisation ou de toute condamnation résultant d'un défaut d'entretien des aménagements visés ci-dessus ;
- faire leur affaire personnelle de tout litige ;
- souscrire toute assurance en cette matière de sorte que le Département ne soit pas recherché en responsabilité de ce fait.

6-4 : En cas de carence des Communes d'Anzin et/ou de Beuvrages, le Département, après mise en demeure, dans un délai de 15 jours calendaires, sans délai si la sécurité des usagers est menacée, se réserve le droit de :
- remédier aux défauts d'entretien ;
- prendre les mesures d'entretien qui s'imposent, aux frais et risques de celle-ci.

6-5 : En cas de résiliation de la présente convention, les Communes d'Anzin et de Beuvrages sont tenues de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la date de résiliation. En cas d'inexécution de cette obligation de remise en état des lieux et après mise en demeure restée infructueuse, le Département procèdera, aux frais des Communes d'Anzin et de Beuvrages au démontage des installations.

ARTICLE 7 : Modifications ultérieures

7-1 : Toute modification souhaitée par les Communes d'Anzin et Beuvrages sur les équipements réalisés devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Les travaux ne pourront démarrer qu'après la signature dudit avenant par les représentants respectifs du Département et des Communes d'Anzin et Beuvrages dûment habilités par leur organe délibérant.

7-2 : Le Département se réserve le droit de déplacer les ouvrages décrits dans la présente convention dès lors que les travaux de voirie s'avèreront nécessaires.

ARTICLE 8 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification aux Communes d'Anzin et de Beuvrages et lui donne l'autorisation d'entreprendre des travaux, leur réalisation ne pouvant excéder **une durée de vingt-quatre (24) mois.** A défaut, cette convention sera frappée de caducité à l'issue de ce délai.

Elle demeure valable jusqu'à la disparition des équipements, est délivrée à titre gratuit et ne confère aucun droit réel aux Communes.

Elle peut être résiliée à tout moment, pour des raisons de gestion de voirie, sans qu'il puisse résulter, pour cette dernière, de droit à indemnité.

Les droits des tiers demeurent réservés.

ARTICLE 9 : Litiges

Tout litige dans l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Valenciennes, le
Est validée la présente convention
Pour le Président du Département du Nord
et par délégation,
Le Responsable de l'Arrondissement Routier
de Valenciennes

Jean-Jacques LEDUC

Fait à ANZIN, le 29/11/2021

Le Maire

MAIRIE D'ANZIN (NORD)

Pierre-Michel BERNARD

Fait à BEUVRAGES, le

Le Maire

COMMUNE DE BEUVRAGES (NORD)

Ali BENYAHIA

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la deuxième question.

2°) POLICE PLURICOMMUNALE – AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DES POLICES MUNICIPALES

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération du 28 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition des agents de police municipale des Communes d'Anzin-Beuvrages-Raismes et Petite-Forêt.

Cette convention initiale demande à être actualisée et précisée ; tel est le but poursuivi par l'avenant que je soumets à la décision du Conseil municipal.

Les modifications introduites par cet avenant portent sur :

- la modification de l'alinéa 3 de l'article 1 « objet » et définissant le nombre d'agents concernés par la convention,
- la modification de l'alinéa 5 de l'article 2 « Statut et compétences des agents de police municipale mis en commun » portant sur la conduite des véhicules de service, la création d'une base multi-sites de rédaction des écrits de police pluri-communale,
- la modification du -a- de l'article 3 « Les modalités de mise à disposition » et relatif au volet hiérarchique,
- l'ajout d'un c- à l'article 3 « Les modalités de mise à disposition » et relatif aux horaires,
- la modification de l'alinéa 1 de l'article 4 « L'armement et l'équipement des policiers municipaux mis à disposition » et relatif à l'équipement des policiers lors de leurs missions.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DES POLICES MUNICIPALES DES COMMUNES D'ANZIN, BEUVRAGES, PETITE FORET ET RAISMES

Entre :

Monsieur Pierre-Michel BERNARD, Maire, représentant la commune d'Anzin, agissant en cette qualité en vertu de la délibération

Et

Monsieur Ali BEN YAHIA, Maire, représentant la commune de Beuvrages, agissant en cette qualité en vertu de la délibération

Et

Madame Sandrine GOMBERT, Maire, représentant la commune de Petite-Forêt, agissant en cette qualité en vertu de la délibération

Et

Monsieur Aymeric ROBIN, Maire, représentant la commune de Raismes, agissant en cette qualité en vertu de la délibération

LES SOUSSIGNES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

Le présent avenant n°1 vient modifier les termes de la convention initiale comme suit :

Article 1 - Objet de la convention :

Alinéa 3 :

Le nombre d'agents concernés par la présente convention est de :

- 7 policiers municipaux pour la ville d'ANZIN
- 4 policiers municipaux pour la ville de BEUVRAGES
- 3 policiers municipaux pour la ville de PETITE FORET
- 6 policiers municipaux pour la ville de RAISMES

Soit un total de 20 agents mis à disposition.

Article 2 - Statut et compétences des agents de police municipale mis en commun

Alinéa 5
Les polices municipales mises à disposition assurent la coordination de leurs missions sur toutes les thématiques citées dans le champ d'application de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les véhicules de la police pluri-communale peuvent être conduits par tous les agents sous réserve de fournir une attestation sur l'honneur afin d'attester une fois l'an qu'ils disposent d'un permis de conduire en cours de validité.

Suite à la création d'une base multisites de rédaction des écrits de police pluri-communale, un document a été validé et signé par les maires autorisant les agents de la police pluri-communale à utiliser, rédiger les rapports et consulter les données à caractère personnel présentes dans le logiciel « Municipal » sur les 4 communes.

Une convention validée par Monsieur le Préfet du Nord a été mise en place pour définir les conditions de mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire des quatre communes.

Article 3 - Les modalités de mise à disposition

a) Volet hiérarchique :

A compter du 02 janvier 2021 les agents de la police pluri-communale sont répartis en 2 groupes sous l'autorité fonctionnelle du responsable de la police pluri-communale qui lui-même est secondé par les deux chefs de service responsable de groupe qui assureront les fonctions administratives et opérationnelles au cours des interventions sur les quatre communes.

c) Les horaires :

Les horaires de travail, validés par les comités techniques, sont répartis de la façon suivante :

- Deux groupes comprenant un effectif de 9 agents, répartis sur 2 groupes, avec les horaires suivants à l'exception du samedi matin et du dimanche.

Hiver: du 01 octobre au 31 mars
Groupe A : 08h00 - 15h00
Groupe B : 12h30 - 19h30

Eté: du 01 avril au 30 septembre
Groupe A : 08h00 – 15h00
Groupe B : 14h00 – 21h00

Article 4 – L'armement et l'équipement des policiers municipaux mis à disposition

Alinéa 1 :

En vertu des articles L 511-5 et R. 511-12 du Code de la Sécurité Intérieure, les agents mis à disposition et disposant d'une autorisation préfectorale de port d'arme seront équipés lors de leurs missions :

- De générateur d'aérosol lacrymogène de – 100 ml de catégorie D
- De bâton de défense ou bâton de défense à poignet latérale « Tonfa », et/ou de bâton télescopique de catégorie D

- De générateur d'aérosol lacrymogène de + 100 ml de catégorie B8
- De pistolet à impulsion électrique de catégorie B6

Articles 6 : Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées

Fait à ANZIN, le

Monsieur le Maire d'Anzin, *Monsieur Pierre-Michel BERNARD*	Monsieur le Maire de Beuvrages, *Monsieur Ali BEN YAHIA*
Madame le Maire de Petite-Forêt, *Madame Sandrine GOMBERT*	Monsieur le Maire de Raismes *Monsieur Aymeric ROBIN*

Intervention de Monsieur le Maire : précise que, même si l'Etat a pour ambition de doter l'ensemble des polices municipales avec les anciennes armes des policiers nationaux, il est hors de question pour l'ensemble des maires qui composent cette police pluri communale de les doter en armes létales. Aujourd'hui, les policiers municipaux sont équipés d'armes telles le tonfa, le teaser et la bombe lacrymogène ; seules, ces armes sont utilisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des agents des polices municipales,

- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette police pluri communale est déjà active et qu'un article de presse vient de paraître dans l'Observateur du Valenciennois, où Monsieur Philippe GOUGET, chef du service de police pluri communale, présente les tenants, aboutissants et les objectifs attendus par les élus sur les missions et actions de la police pluri communale.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Eddy DOUCHEZ, Adjoint aux affaires financières, ressources humaines, commerce et artisanat local, qui donne lecture du rapport relatif à la troisième question.

3°) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2021

Exposé de Monsieur Eddy DOUCHEZ :

La dotation de fonctionnement est stabilisée pour la quatrième année consécutive. Une compensation intégrale par l'Etat de la taxe d'habitation dans la limite des taux de 2017 devrait être constatée. La revalorisation des bases locatives de 0,2 % traduit une faible augmentation des prix à la consommation et l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA s'applique cette année. Les DETR, DSIL et DPV sont de même niveau depuis 2019.

Au niveau local, l'INSEE a arrêté fin décembre notre population légale à 6 855 habitants, cela traduit une nouvelle augmentation de 115 habitants (pour rappel : 80 en 2020). Un signal d'attractivité sur notre commune malgré la pandémie. Notre travail sur l'ensemble des projets va porter ses fruits puisque la population devrait croître en faveur des programmes immobiliers qui se concrétisent.

Pour les Jardins de Jeanne, la construction de la résidence ARELI (45 logements) portée par NEOXIMO, a débuté dès ce lundi.

Les 40 % contractuels de réservation des 27 maisons construites par TISSERIN PROMOTION (ex Pierres et Territoires) ont été atteints le 5 mars dernier, la construction devrait commencer en septembre.

En marge du parc Fénelon et de sa résidence, les 18 maisons de standing de la foncière logement vont être livrées en mai, 50 % sont déjà réservées à la location.

PARTENORD va d'ici quelques jours lancer la commercialisation de son programme de 16 maisons en accession à la propriété sur le site de La Couture.

Un nouveau promoteur sur la commune, PRONOBIS, va engager un programme de construction de 12 maisons en location dédiées à des personnes âgées ou ayant un handicap rue Jules Guesde derrière la résidence Jacques Duclos.

Il faut ajouter, qu'à la suite d'une rencontre avec son Président le 15 février 2021, la CAVM va se mobiliser pour relancer les opérations laissées en souffrance en fin de rénovation urbaine de la ville, rue Gressiez et place Hector Rousseau.

Ces projets seront des leviers pour l'économie locale concernant le secteur artisanal et par un afflux de fréquentations des commerces. De plus, nous renforçons notre souhait d'une mixité sociale et la volonté d'une population intergénérationnelle, propice à une dynamique associative, culturelle, sans oublier que nos infrastructures sont suffisamment dimensionnées pour cette nouvelle population.

Cette nécessité d'accueillir de nouveaux habitants est essentielle au budget puisque 61 % des recettes de fonctionnement sont des dotations, subventions et participation. Suite à une gestion financière de qualité, les 11 % du résultat de fonctionnement sont reportés, 2 % de divers et 26 % d'impôts et taxes.

De ce fait, les dotations et bases fiscales ont été évaluées avec précaution. Si celles-ci se confirment à la hausse, il pourrait être envisagé lors de l'épure finale du budget primitif 2021 d'amorcer dès cette année budgétaire, une restitution d'une partie de la fiscalité augmentée en 2014/2015.
A défaut, les taux relatifs à la TFB et TFNB seront reconduits sans augmentation.

Les dépenses de fonctionnement courantes et ordinaires dites rigides, sont les charges de personnel et dépenses assimilées de 44 %. Les charges à caractère général sont de 23 %, les charges financières de 2 %. Les autres charges de gestion courante de 13 %, les dépenses imprévues de 2 %, le virement à la section d'investissement de 14 % et opérations d'ordre de transfert entre sections de 2 %.

Vous pouvez remarquer que les charges à caractère général ont été revues à la hausse afin de faire face à la pandémie puisque nos infrastructures ont besoin d'un entretien plus approfondi, des EPI pour le personnel sont nécessaires, ainsi que des produits d'entretien.

Pour les recettes d'investissement en proposition au budget prévisionnel 2021 :

- un virement de la section de fonctionnement de	1 444 561 €
- une opération d'ordre de transfert entre sections de	220 412.85 €
- dotations, fonds divers et réserves	1 791 140.59 €
- subventions d'investissement	152 812 €
- résultat d'investissement reporté	1 226 149.62 €
- reports	1 318 824.29 €
TOTAL	6 299 781.95 €

Dans le tableau des dépenses d'investissement en :
* Opération 187 : le programme de sécurisation routière très attendu par la population beuvrageoise pour un montant de 93 975 €
* Opération 188 : la sécurisation du complexe sportif Christian PENNYNCK pour un montant de 65 000 € ce qui évitera des dépenses induites à l'occupation inappropriée du site et permettra une tranquillité des occupants du complexe
* Opération 189 : relocalisation en centre-ville du poste de PM pour u montant de 16 120 €, ce qui conforte la stratégie de sécurisation.

La poursuite du plan lumière à hauteur de 79 106 €.

Nous avons hérité des travaux de réfection de la façade de l'école Paul Langevin pour un montant de 528 000 €.

La maison de la jeunesse pour 346 000 € donnera du sens dans l'action vers les jeunes.

Les travaux d'infrastructure réaménagement des voiries du Ruissard est de 44 726.27 € de la rue Jean Jaurès phase 3 à hauteur de 4 040 €, la mise en sécurité du parc Fénelon 1 200 €, réaménagement de la place de Bruxelles pour 10 000 €, les travaux rue du Droit, 20 000 €, la climatisation des bâtiments pour 80 000 €.

Les dépenses d'investissement de l'exercice sont donc constituées du remboursement de la dette très largement issue de la période du renouvellement urbain, soit 905 000 €.

Sur les reports s'agissant de grosses opérations budgétées les années antérieures mais en cours d'exécution ou de finalisation : extension du cimetière communal, le Village, rue Mortuaire, Chemin rouge, rue des Poilus, ayant souffert d'un gel de crédit pour ce qui concerne l'assainissement préalable à nos travaux, mise en sécurité du parc Fénelon.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement hors opérations, il s'agit du complément/renouvellement des équipements, outillages, véhicules, matériel informatique propres au fonctionnement de nos services municipaux.

L'endettement : aucun recours à la dette n'ayant été réalisé depuis 2015, notre endettement décroît naturellement, à la faveur d'un remboursement de la dette en capital qui augmente au regard de charges financières (intérêts) qui diminuent.
Le premier effet significatif de diminution progressif se concrétisera, sans nouveau recours à la dette sur les exercices 2023 à 2026.

Il n'est donc pas à noter non plus d'évolution significative de cet endettement. Il est constitué de prêts à taux fixes pour ce qui concerne la SFIL et la CAF (0 %), et de prêts à taux variables assis sur des produits normés (livret A) pour la CDC.

Compte-tenu de ces prévisions budgétaires, notre capacité de désendettement serait de 5,2 années au 31 décembre 2021.

En ce qui concerne les perspectives de moyen terme et au regard des dispositions de l'article 13 de la Loi du 22 janvier 2018 de programmation pour les finances publiques qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants de présenter leurs objectifs tant sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement que sur l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dettes, les objectifs assignés sont les suivants :

- poursuivre une diminution des charges de personnel de l'ordre de 2 % en moyenne par année hors aléas liés à l'absentéisme sur les 5 ans à venir. Cet effort est réaliste au regard de la pyramide des âges de la collectivité comme de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences à poursuivre. La Loi du 13 août 2019 a en outre assoupli les conditions de recours à des contrats de type mission qui seront utilement être investigués au besoin ;

- maîtriser nos dépenses externalisées par la mise en œuvre de process d'achat concurrentiels, et ce d'autant plus qu'une sensible augmentation des prix à la consommation est attendue pour les années à venir. Il y a là un enjeu essentiel en matière de maîtrise de nos dépenses énergétiques d'où l'utilité d'engager des investissements vertueux tels le plan lumière, la conversion en LED de l'éclairage de nos bâtiments, ou encore le remplacement de nos véhicules thermiques par des véhicules électriques ;

- analyser objectivement et sans a priori les conditions d'exercice d'une action publique déléguée ou externalisée ;

- entretenir un travail de réseau renforcé de sorte à maximiser les financements externes sur nos projets, qu'il s'agisse d'investissement ou de fonctionnement ; faire poids auprès des bailleurs afin que leur exonération de TFPB soit utilisée comme un outil véritablement partenarial et porteur tant pour ces derniers que pour la collectivité et sa population ;

- renforcer significativement l'attractivité de notre ville et en charger son image pour y attirer de nouveaux habitants à même de conforter nos dotations de fonctionnement ;

- travailler avec pédagogie pour que les incivilités cessent et notre espace public soit davantage respecté de sorte à optimiser nos dépenses, et dans ce cadre sensibiliser nos jeunes générations ;

- évoluer notre action publique et expérimenter de nouveaux dispositifs vecteurs de solidarité pour notre population, réinventer avec pragmatisme et écoute des habitants certains outils. A ce titre, le CCAS a lancé avec l'aide d'un cabinet spécialisé une analyse globale des besoins sociaux dont les premières conclusions sont attendues à l'approche de l'été.

Cette maîtrise indispensable de nos dépenses courantes de fonctionnement permettra d'augmenter notre virement à la section d'investissement et de prouver notre capacité à nous projeter au profit des générations futures.

Monsieur DOUCHEZ remercie Monsieur le Maire de lui avoir cédé la parole.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DOUCHEZ pour la présentation de ce rapport.

Intervention de Monsieur le Maire : « dire que Beuvrages est toujours inscrite dans une gestion vertueuse est peu dire.... Tout le mérite, je le dis encore, en revient à notre technicité. Il faut avouer que nous avons un Directeur général des services, une Responsable des finances, un responsable des services techniques, un juriste. La culture de la subvention nous permet d'avoir ce budget de 10 millions d'euros à présenter pour 2021, un très beau budget.
Des ambitions, nous sommes en mai 2020 face à un budget que nous avons dû acter en l'état. Sur ce budget, nous avons amorcé les opérations qui avaient été initiées, avons corrigé suite à des orientations qui ont été prises et qui n'étaient pas forcément favorables au projet initial.
Ce qui fait qu'aujourd'hui, le cimetière va continuer à se voir moderniser, nous allons poursuivre les cheminements.
Sur le parc, nous avons amélioré l'accès PMR, d'ici fin avril, début mai, nous devrions avoir un parc ouvert au public qui va apporter un nouveau visage.

Sur les bâtiments, nous l'avions plusieurs fois évoqué, depuis novembre dernier, l'école Paul Langevin qui a souffert du temps, va faire l'objet d'un gros travail de lifting au niveau des façades mais j'ai demandé au Directeur général des services de commencer à réfléchir pour revoir le mobilier à l'intérieur de manière à offrir une qualité pour les enfants en intégrant toutes ces problématiques d'ordre sanitaire (individualisation des tables).

Sur la partie relations avec les partenaires, c'est un gros travail. Je remercie tous ceux qui se sont mobilisés, cela représente des heures de rencontres et des journées initiées, du réseau à retisser. Ce qui fait qu'aujourd'hui, les Jardins de Jeanne sont en phase pratiquement d'être conclues car ce chantier est l'opération ARELI qui a été validée, qui a un traîné un peu car nous avons rencontré des petits soucis d'ordre administratif, notamment avec le notaire.
La seconde partie qui est Pierres et Territoires, Tisserin, avec qui nous avons revu le projet car je ne voulais pas que nous ayons à nouveau un nouvel écueil, nous avons revu le prix d'appel auprès des particuliers qui ont été motivés à venir sur site et avons obtenu dans la négociation avec Nordsem une réduction du coût, ce qui a permis d'offrir un produit de quelques milliers d'euros moins chers. Bien nous en a pris, nous avons eu d'un seul coup cette bouffée d'oxygène, nous avons eu ce coup de fil téléphonique pour nous informer que nous avons vendu suffisamment de biens pour lancer l'opération septembre si tout va bien.

Pour l'ANCT que nous avons rencontrée, il s'agit de la maison de la santé qui est en bonne voie. J'ai reçu un appel téléphonique ce vendredi 19 mars du Sous-préfet qui donnait son accord pour soutenir ce projet.
La maison de la santé qui est également portée par NEOXIMO, devrait avoir une issue favorable.
Il a été demandé aux médecins locaux de se constituer en association pour constituer le fameux projet de la maison de la santé.

Sur la partie « relations » avec Partenord, il s'agit du même sujet que les autres sites urbanisés.

Sur la mise en valeur du site de la Couture, nous avons retravaillé la publicité et le produit. Aujourd'hui, nous pouvons dire que sur les 16 maisons qui sont données dans le cadre du PSLA, nous avons peut-être une bonne nouvelle qui devrait tomber incessamment sous peu et un programme qui devrait démarrer au mois de septembre.

Sur le site de la Couture, concernant les terrains libres de constructeur, nous avons été incisifs sur la mise en valeur du patrimoine, une vente ferme s'est faite récemment et nous avons encore 3 propositions option d'achat sur site.

Je dis bien un travail de fond et de réseau et c'est très important pour nous.

La relation avec le Président de l'agglomération le 15 février dernier a été un moment d'échanges importants. Je remercie encore le travail de préparation qui a été réalisé pour cette réunion et qui a permis de présenter à Monsieur Laurent DEGALLAIX, pour ne pas le citer, en lui disant que nous avons un contrat moral passé avec Beuvrages. Nous nous étions rencontrés en juillet dernier, il y a eu une convention ANRU et de l'habitat à réaliser, le foncier sur le centre-ville n'est pas terminé. L'agglomération doit respecter son engagement et nous avons eu une réponse claire : nous vous devons ces surfaces, nous vous ferons ces surfaces.
L'entité entre la médiathèque et la rue Gressiez sera construite par le biais d'un opérateur et entre le « kebab » et une partie sur le front face à l'hôtel de ville, sera réalisée.

Toujours en relation avec Valenciennes métropole, une réunion est prévue le 07 avril prochain concernant un autre projet qui devrait voir le jour, si tout va bien, rue Hector Rousseau.

Avec PRONOBIS, nous avons également rencontré des promoteurs immobiliers que nous sommes allés chercher et derrière le site Duclos, 12 maisons basses vont être construites sous la forme d'un cottage, une petite entité refermée sur elle-même avec un portail automatique. Le permis de construire sera déposé fin de semaine.

S'agissant du quartier Fénelon, classé en politique de la ville et, afin de répondre aux besoins et attentes de la population, aujourd'hui nous pouvons dire que le projet de la « maison de la jeunesse », est établi ainsi que les crédits nécessaires inscrits.

Prochainement, nous devons nous entretenir avec le Préfet pour échanger sur cette politique.
Nous aurons les tenants et aboutissants sur cette possibilité de subventionnement.

Nous aurons encore un équipement qui viendra et, en émergence de cette dynamique initiée au travers du service politique, enfance, jeunesse et famille, nous avons donc près du CCAS, appelé maintenant pôle des solidarités, une analyse des besoins sociaux qui est en bonne voie.
Nous avons déjà eu de très bons chiffres, ce qui va permettre de décliner un plan d'actions.

Je tiens à remercier Mesdames REGOLLE, ARBAOUI, Monsieur LE COMTE qui sont associés fortement sur le sujet.

Nous avons aussi une dynamique qui va être importante à lancer, un élément va se décliner où la CAF viendra nous chercher sur l'espace de vie sociale.

Il y a également une volonté de créer dans Fénelon un espace de vie sociale qui sera en partie subventionné dans le cadre des actions à la famille et à l'éducation par la CAF.

Il y a cet effort, cette volonté de continuer à marcher en avant et à côté de cela, nous avons tout ce réseau institutionnel avec la Région, le Département et l'Etat qui fait qu'un certain nombre d'opérations qui auraient pu être faites conjointement par rapport à d'autres opérations avec d'autres partenaires, nous allons les rattraper.

S'agissant de la rue du Droit, nous allons gommer un peu cet ouvrage du temps où il n'y avait pas de trottoirs, ni de véritable éclairage. Tous ces travaux vont être réalisés.

S'agissant de l'opération « Village », c'est un dossier qui a été lourd, traîné et perdu, il s'agit là de la relation avec le SMAV. Je remercie encore Madame DUPIRE, la Présidente et Monsieur François-Laurent FAQUEZ, le Directeur pour leur soutien et pour la reprise de cette opération.
Cet effacement des 2 voies pour lesquelles nous avons eu 204 000 € de subvention, 107 000 € de la SNCF et 107 000 € de la part de l'Etat. Nous allons pouvoir avoir cette opération d'assainissement, de création d'une nouvelle voie

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur le Directeur général des services de surseoir sur le dossier rue des Poilus car pour un dossier Mortuaire/Poilus dont le coût s'élève à peu près à 1,5 millions d'euros, seuls 235 000 € de subvention nous sont attribués. Monsieur le Maire estime que la ville peut aller chercher plus de moyens, notamment aller chercher une DETR qui permettrait d'avoir un meilleur financement sur cette opération.

Aller chercher de l'argent, des subventions, optimiser l'euro fiscal beuvrageois, c'est notre volonté de bon gestionnaire et Monsieur le Maire tient à remercier encore Monsieur DOUCHEZ en tant qu'adjoint aux finances, Madame KEIGNART, pour la gestion de nos moyens et Monsieur TRELCAT pour cette mise en musique de cette politique communale qui a trouvé son sens et pour laquelle la solidarité est bien inscrite, nous la voyons, elle est écrite.

Les actions mises en place dans les paniers solidaires, les actions en direction des personnes âgées, la notion de protection, ce que nous apportons aux écoles en termes d'entretien et de sécurité. Dernièrement, la société ATALIAN a su assurer ses missions dans un contexte de transition après Nocéa. Tout ce travail a pu être assuré grâce au service jeunesse. Je remercie à ce titre Monsieur DUCAMP qui a rejoint nos effectifs et a fait ce travail avec beaucoup de professionnalisme. Je remercie également Monsieur BACHORZ qui lui également dans sa gestion des équipements fait un travail remarquable ? De tout ça avec notre service juridique qui permet avec des marchés qui ne sont pas contestés dans leur élaboration, leur finalisation et obtention, ce qui nous permet d'avoir les meilleures décisions ; les derniers en date : la cantine, la gestion des espaces verts...
Nous allons de l'avant !
On continue aussi à avoir une démarche verte. J'ai demandé au service des espaces verts, et je remercie Léon HOFFMANN, d'avoir une démarche de verdissement, de planter des arbres ; on a une véritable ambition avec la plantation de fruitiers dans le parc, des fruitiers en cœur de ville. Il y a des sites minéralisés que nous allons revégétaliser. Je remercie l'ensemble. 2021, c'est 21 opérations qui sont pointées ; c'est quand même un budget d'investissement qui n'est pas négligeable avec plus de 6,5 millions d'euros, pas de recours à l'emprunt et nous continuons d'être vertueux. Je vous remercie et notamment tous ceux qui œuvrent à faire lever Beuvrages, à faire en sorte que cette ville retrouve ses lettres de noblesse, soit attrayante et attirante et de faire en sorte que de nouveaux usagers viennent dans notre collectivité et ainsi y trouvent bonheur et envie de s'y installer durablement. »

Intervention de Monsieur MARY :
« Le rapport d'orientations budgétaires qui nous est présenté ce soir n'appelle pas, de manière générale, d'observations particulières de notre part puisque dans l'affichage, tout au moins, il s'inscrit dans une politique qu'avait impulsée André LENQUETTE et poursuivie Marie-Suzanne COPIN, d'investissements raisonnés et de maîtrise du fonctionnement.

Il nous semble cependant important de fixer très rapidement et de manière précise le calendrier de certaines opérations, comme celle dite du « Village » au regard notamment de la dégradation de plus en plus importante de la rue des Poilus et de démarrer effectivement au plus vite les travaux de la rue Jean Jaurès dans sa partie jouxtant la commune d'Anzin avec une voirie là aussi tellement dégradée qu'elle en devient dangereuse.

Nous pensons aussi qu'il convient de relancer sans plus attendre la concertation avec les habitants du quartier du Ruissard afin de ne pas faire de ce secteur, oublié de l'ANRU et pour lequel les projets initiaux ne correspondaient pas aux attentes de la population, un délaissé de la commune.

Certes, le contexte ne favorise pas les échanges mais de nouvelles formes de consultations sont à envisager pour que ce quartier puisse enfin bénéficier de la réhabilitation à laquelle il a droit et cela en parfait accord avec la volonté de ceux qui y vivent.

Si, comme je l'ai souligné au début de mon propos, ce ROB ne nous inspire pas de réflexions particulières, il soulève cependant un point qui mérite discussion ; celui de la fiscalité.
Sur cette question dans le document qui nous a été transmis, j'ai relevé la proposition suivante :

Il pourrait être envisagé lors de l'épure finale du budget primitif d'amorcer dès cette année budgétaire une restitution d'une partie de la fiscalité augmentée en 2014 et 2015. A défaut, les taux relatifs à TFB et TFNB seront reconduits sans augmentation.

A ce propos, je voudrais tout d'abord rappeler que si André LENQUETTE avait souhaité, après des années de stabilité, un ajustement de la fiscalité quasi indolore et m'avait confié cette tâche, c'est qu'à l'époque déjà nous faisions le constat de la faiblesse de nos ressources propres.

Une situation qui ne s'est guère améliorée depuis puisque, à la lecture de ce ROB, les rentrées fiscales ne représentent aujourd'hui comme hier qu'environ un quart de nos recettes, nous mettant dans une situation de forte dépendance aux subsides très aléatoires de l'Etat.
L'histoire récente nous a appris avec quelle facilité ce dernier s'était désengagé du financement des collectivités.

La situation présente n'augure rien de très optimiste pour l'avenir en ce domaine.

De plus, le terme « restitution » employé dans le document, pourrait faire penser que cette hausse a été entièrement supportée par le contribuable local or nous savons qu'il n'en est rien.

La réforme de la taxe d'habitation qui a immédiatement suivi cette décision s'est traduite pour près de 90 % par un coût non plus supporté par les beuvrageois, mais par l'Etat au travers de compensations basées sur les taux votés en 2014 et 2015 donc plus avantageux pour nos finances communales.

Bien qu'il soit présomptueux d'affirmer que nous avions anticipé ces changements, force est de constater qu'ils ont eu pour effets majeurs, un enrichissement certes relatif de la ville sans appauvrissement du contribuable.

Si nous pouvons aujourd'hui afficher une capacité de désendettement relativement rapide, c'est bien en partie grâce à cette décision courageuse des élus de l'époque.

Nous sommes de plus à l'aube d'une nouvelle modification importante de la fiscalité locale (2021-2023) avec la disparition complète de la taxe d'habitation et l'instauration de nouvelles règles de compensations en complément du produit attendu du transfert à la commune de la part départementale du foncier bâti.

Nous savons déjà que pour maintenir les ressources de notre ville au même niveau, un coefficient correcteur (CoCo) élevé devra nous être affecté, la seule restitution de la part départementale TFPB ne permettant pas le maintien au même niveau de nos recettes.

Dans cette période d'incertitude, notamment sur la pérennité dans le temps de ce CoCo, il nous semble imprudent d'envisager, sans en mesurer les répercussions futures, la diminution des taux. Celle-ci pourrait, à terme, se traduire par des pertes de ressources plus importantes que celles directement induites par la baisse de la fiscalité que nous aurions décidée et donc générant des difficultés financières accrues pour notre ville.

A ce sujet, rappelons que l'Etat ne compense pas les baisses d'initiatives communales et que le coefficient correcteur sera figé selon les dispositions inscrites au PLF 2020 et non modifiées par le PLF 2021.

Il nous faut donc être en capacité de mesurer si le jeu en vaut bien la chandelle.

Car faire bénéficier un très petit nombre de foyers, d'une réduction de la fiscalité, si infime qu'elle n'en serait symbolique pour ne pas dire démagogique, au risque de devoir diminuer le niveau de service de la commune nous paraît plus qu'hasardeux en cette période !

C'est pourquoi, tout en sollicitant votre éclairage dans le débat de ce soir sur cette question Monsieur l'adjoint aux finances, je souhaiterai que vous puissiez nous présenter durant la Commission municipale qui précèdera le Conseil concernant le vote du budget, des simulations « bénéfices/risques » des modifications que vous envisagez de notre fiscalité ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur MARY pour cette intervention.

Intervention de Monsieur le Maire : « je ne vais pas répondre point par point mais vous répondre aux éléments majeurs.

- le Ruissard : un plan pluriannuel d'investissement a été établi et cette opération est inscrite comme une opération à clôturer pour fin 2025 ; ce qui veut dire que nous allons procéder sous forme de phasage. Nous avons identifié l'opération qui part de la rue Jules Guesde jusque la rue Marcel Sembat. Nous avons des raquettes et sur l'ensemble de ces raquettes, pour arriver sur la colonne vertébrale qui est la rue Maurice Thorez. Tous ces travaux sont, même au sein du SMAV, déjà concertés.
Si nous reprenons la copie qui a été présentée aux riverains, ceux-ci avaient émis des doutes et des rejets pour certains sur le fait que nous ouvrions la rue Paul Vaillant Couturier sur la commune d'Anzin. Il y avait même aussi des doutes sur les rues Henri Colin et Marcel Sembat qui devaient s'ouvrir sur la rue Gustave Michel et mener sur la résidence Carpeaux. En l'état, nous continuerons la concertation avec les riverains, nous garderons le périmètre et la géographie d'organisation des quartiers tels qu'ils sont actuellement et je reprends, ce sont les riverains qui, à un moment donné, quand de l'autre côté de la frontière, la résidence Carpeaux sera entièrement bâtie car il y a du libre accédant de l'autre côté, ce seront aux riverains de dire s'ils souhaitent ou pas l'ouverture.
Aujourd'hui, nous garderons le quartier en l'état.

- enrichissement de la ville : aujourd'hui, je m'en félicite un peu, je disais à mes services lorsque nous parlons de fiscalité, nous avons la chance d'être une ville nouvelle. Les bases foncières pour des maisons récentes, après 1970, sont nullement comparables aux communes environnantes qui sont pour certaines de l'habitat 1930.
Avec les réformes de la fiscalité, lorsqu'un nouveau propriétaire accède à une maison de type 1930, c'est le notaire qui procède à la déclaration H1, ce qui fait que la même maison du premier accédant payant une faible fiscalité et lorsque le nouvel accédant arrive, demain ou hier, sa fiscalité se voit corriger car les éléments de confort du logement ont été enregistrés et la fiscalité a automatiquement été corrigée.
Déjà, vis-à-vis de nos voisins, j'entends les gens « grincer » des dents : « Anzin, c'est cher, Saint-Saulve, c'est cher, Raismes.... ».
De plus, ce qui va encore peser à notre avantage, est que la fiscalité sur la taxe d'ordures ménagères va amener un sacré correctif dans le comparatif car les communes voisines dépendant de la CAPH, leur taxe foncière va venir gonfler de 15 %.
Lorsque que l'on connaît notre fiscalité comparée aux communes voisines, Beuvrages restera un peu plus attractive.
Je fais le pari, c'est d'une part rendre attractif en se disant que nous avons une marge de manœuvre sur la fiscalité, nous la baisserons à 10 %, nous avons déjà rendu un peu plus de 6 % du fait que nous n'avons pas taxé les usagers après la disparition du SIARB.
Nous avons encore quelques marges de manœuvre, quelques pourcentages.
Je demanderai aux services de voir les avantages et les inconvénients de baisser par rapport à l'impact que cela pourrait avoir sur nos recettes.

Pour revenir également sur votre analyse concernant le budget, vous disiez Monsieur MARY que nous restons dans une fiscalité qui n'est pas forcément dynamique. Entre faire parler un taux et faire parler un chiffre, ce n'est pas la même chose. Il suffit que nous ayons une année abondante en subventions, nous aurons un taux qui sera élevé par rapport à une recette dite fiscale.
Nous avons cet avantage, cette chance que notre dynamique de recherches de subventions fait que nous avons un taux de part de subventionnement qui est assez conséquent mais à côté de cela nous pouvons aussi se féliciter de voir nos rentrées fiscales progresser. Les éléments de progression de notre recette fiscale seront communiqués à la prochaine commission des finances de manière à ce que vous pouvez jauger par vous-même.

D'autre part, toutes les constructions qui sont en préfiguration dans ces prochains mois, vont nous amener aussi de la taxe locale d'équipement, ce qui veut dire une recette non négligeable. Mais je regrette quand même sur la partie PSLA de La Couture, nous avons 16 logements sans recettes de fiscales car ils sont exonérés pendant 15 ans mais nous apportons un produit qui permet à des beuvrageois de devenir propriétaires comme l'ont fait il y a une cinquantaine d'années d'autres beuvrageois en leur temps.

Nous avons bien entendu cette vigilance sur laquelle vous nous interpellez sur la baisse des taux, nous en assumons la politique d'ailleurs lancée dans notre programme.
Dans le cadre du PPI, il est convenu de la mise en œuvre du chantier du Ruissard.
La population sera informée et interpellée, nous n'inviterons pas tous riverains du Ruissard à un travail de rétrofitage mais nous inviterons quartier par quartier, de manière à ce que dans chaque raquette, chacun sache le devenir de son logement, son quartier et que nous ayons une entière adhésion de ce qui sera entrepris.

- effacement des réseaux : je suis allé faire mon compte-rendu, je l'avais déjà fait à l'époque. La « toile d'araignée » de la fibre fait que nous ne pourrons pas effacer les réseaux. Le deuxième élément est qu'il existe un réseau câblé.
Aujourd'hui, en tant qu'interlocuteur, nous ne les voyons plus. D'autre part, ce sera France Telecom, ce sera une vigne morte et si nous ne payons pas, ça restera sur les poteaux. Il y aura de nouveaux trottoirs, de nouvelles routes mais ces mâts seront gardés avec toute cette toile d'araignée sauf si nous avons la chance de voir les opérateurs décidés de faire passer les réseaux en sous-sol, ce qui n'est pas gagné aujourd'hui.

- la rue Jean Jaurès : fait partie des sujets du 15 février dernier. Président de mon expérience d'élu communautaire mais également d'échanges avec d'autres élus, nous avons vu autour de l'agglomération de Valenciennes métropole des aménagements dits d'intérêt communautaire.
Sur la commune de Marly prochainement, avenue de Verdun, sur Valenciennes, sur les boulevards dits périphériques, nous avons regardé un peu les délibérations et prises de compétences de l'agglomération, il est stipulé lorsqu'il y a un équipement d'ordre communautaire, l'agglomération peut réfléchir à un accompagnement tout ou partie de l'aménagement qui est autour. Le travail du maire qui a déjà été « entrepris » mi-février et qui se poursuit, c'est de faire en sorte que nous avons un équipement qui est le crématorium, il s'agit de l'identité de Valenciennes métropole. Les personnes qui rentrent sur le territoire de Valenciennes métropole et se rendent au crématorium, qui sont un peu partout hors agglomération, quand ils arrivent d'Anzin et voient que tout est dégradé, peut-être que Valenciennes métropole pourrait également se poser la question : « tiens là c'est Anzin et Beuvrages, c'est une entrée de ville, pourquoi ne pas prendre ça sous sa responsabilité », ce qui nous permettrait une économie d'un peu plus de 1,3 millions. Vous comprenez bien que cette économie, je compte la faire.

- rue des Poilus : l'ambition est de démarrer ce chantier assez rapidement. Nous allons « laisser » le SMAV faire son travail d'assainissement, refaire toute la « tuyauterie ». Nous sommes en train de nous entretenir avec les concessionnaires afin de savoir s'il est nécessaire de refaire l'eau, le gaz... . Ensuite, la ville viendra déverser son tapis, ce qui va permettre pendant cette période, de laisser une année pour se rapprocher de l'Etat et pourquoi pas aller chercher un dossier DETR dans le cadre de la rénovation urbaine. Nous sommes en entrée de ville, sommes sur des thématiques intéressantes et nous restons toujours en veille active puisqu'il s'agit d'un dossier qui est quand même « mûr ». S'il y a un plan de relance, je dirai national, l'objectif est de se dire que nous sommes prêts pour aller chercher cet argent comme ça été fait avec la Région, ce qui nous permet déjà de faire aussi une purge.

La rue entre la chapelle et la place verte va être purgée. La ville d'Anzin a demandé à la ville de s'associer à cette démarche de purge. Un rabotage lifting sera réalisé sur l'axe principal, parking et partie voirie. Les trous seront purgés de manière à ce que nous retrouvons certaines sérénités en la conduite et au stationnement. Cela permettra ensuite de pouvoir travailler avec Valenciennes métropole pour aboutir à quelque chose de sain.

Voilà Monsieur MARY, sur vos interrogations qui me semblaient majeures, 4 sujets importants et je pense avoir apporté les quelques réponses mais la prochaine Commission des finances permettra aussi d'avoir d'autres débats sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport relatif aux orientations budgétaires pour 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la quatrième question.

4°) ACQUISITION FONCIERE – TERRAINS RUE CARPEAUX « LOT H – ANCIEN IMMEUBLE CARPEAUX »

Exposé de Monsieur le Maire :

La Commune de Beuvrages a, depuis de nombreuses années, engagé une profonde rénovation urbaine. Pour mener à bien ce projet, de nombreux échanges fonciers sont intervenus entre la Commune, la SA du HAINAUT et la CAVM.

C'est dans ce cadre que la CAVM est propriétaire de 4 parcelles sises rue de la cité du Docteur CARLIER et sur lesquelles était érigé l'immeuble « CARPEAUX » antérieurement propriété de la SA du HAINAUT.

Ces emprises foncières étaient initialement prévues à la création du lot H lors de la rénovation urbaine et la construction de logements par VILOGIA puis CREER PROMOTION. Ces projets ne sont plus d'actualité et depuis lors, les services de la ville entretiennent ces emprises foncières.

Ainsi que j'ai pu l'exposer lors du précédent Conseil, ce terrain situé au cœur du quartier prioritaire et de la résidence Fénelon serait l'emplacement idéal pour y implanter une maison de la jeunesse et pour laquelle j' envisage de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la DPV 2021.

Dans cette optique, il serait opportun de faire l'acquisition auprès de la CAVM des 4 parcelles susénoncées ; il s'agit de parcelles en nature de terrain :

- AC n° 1332 pour une contenance de 940 m²
- AC n° 1157 pour une contenance de 27 m²
- AC n° 1159 pour une contenance de 28 m²
- AC n° 1213 pour une contenance de 13 m²

soit une contenance totale de : 1008 m².

Ces terrains constituent le lot H de la ZAC du centre-ville et sont régis par le cahier des charges établi par la CAVM dont l'objet est de fixer les droits, charges et obligations du vendeur et de l'acquéreur. Ce cahier des charges précise que notre demande de permis de construire devra être déposée dans le délai de 4 mois à compter de la convention valant promesse de cession et d'acquisition. Les travaux devront être terminés dans un délai de 2 ans à compter de la date de délivrance du permis de construire. Ce bien ne pourra être cédé qu'à l'issue d'un délai de 5 années à compter de l'achèvement de la totalité des travaux. Le cas échéant, cette cession serait liée à une clause d'intéressement.

L'avis des domaines en date du 18 février 2021 détermine la valeur vénale de l'ensemble des parcelles à 33 355 €.

La défense de ce projet le 15 février dernier a permis d'obtenir du Président de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole le 15 février dernier son accord pour la vente au profit de la Commune de ces 4 parcelles pour l'euro symbolique hors frais d'acte et frais d'acquisition.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- de prendre acte du cahier des charges du lot H de la ZAC,
- d'approuver l'acquisition des parcelles AC 1157, 1159, 1213 et 1332 pour une contenance totale de 1008 m² pour le prix d'un euro symbolique hors taxes et frais d'acquisition,
- de l'autoriser à signer l'acte authentique et tout acte y afférent.

Intervention de Monsieur le Maire : précise que lors de la visite du 15 février dernier, ce projet a été défendu auprès du Président de la CAVM qui a acté une cession à l'euro symbolique.
Voilà à quoi servent aussi les bonnes relations avec l'agglomération.

Pour cette maison de la jeunesse, y travaillent Madame ARBAOUI, dans le cadre de sa délégation politique de la ville et jeunesse, le service jeunesse, Madame TROTIN dans le cadre de sa mission de chef de projet politique de la ville et également un groupe de jeunes qui est en train de se constituer de manière à ce que nous ayons une gestion partagée de l'espace et qu'il y ait une appropriation de cette maison de la jeunesse qui, aujourd'hui, manque après ceux qui ont connu dans les années 80 le fameux bâtiment CCPM, ou Michel Ange où le CAPEP, le Club prévention organisaient des actions de prévention envers les jeunes et les familles.
L'idée est de redonner une entité et un service public au sein de ce quartier pour lequel il a été demandé aux services de revoir le square Pasteur, cette grande langue verte qui va être redessinée et reboisée. Le but est de travailler avec les riverains des rues Marguerite Leduc et Pasteur pour redonner un continuum dans la trame verte, du terril au parc, donner une dimension un peu plus verticale.
J'attends dans cette concertation beaucoup d'imagination de la part des riverains.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de leur confiance portée à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- PREND ACTE du cahier des charges du lot H de la ZAC,

- APPROUVE, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles AC 1157,1159, 1213 et 1332 pour une contenance totale de 1008 m² pour le prix d'un euro symbolique hors taxes et frais d'acquisition,

- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tout acte y afférent.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la cinquième question.

5°) CESSION FONCIERE – TERRAINS SIS RUE JULES GUESDE – PARCELLES AE 911 – 914 – 915 -917

Exposé de Monsieur le Maire :

La Commune est propriétaire de 4 terrains situés rue Jules Guesde à l'arrière de la résidence SIGH - Duclos ; la surface totale de ces terrains est de 2 234 m².

Par délibération du 26 septembre 2019, le Conseil municipal avait acté la cession possible de certaines propriétés bâties ou non dans le cadre de nouvelles opérations de logement. Ces terrains dénommés « L'orée du parc » en faisaient partie avec un tarif minimal de 47 000 € et un objectif minimal d'édification de 5 logements.

La société PRONOBIS a présenté à la ville un projet de Béguinage constitué de 12 logements T2 et T3. Ce projet se veut complémentaire à l'offre existante sur la commune et en accord avec l'environnement immédiat du site.

Dans cette optique, la société PRONOBIS se porte acquéreur des 4 terrains sus énoncés ; il s'agit des parcelles suivantes :

- AE n° 911 pour une contenance de 270 m²
- AE n° 914 pour une contenance de 858 m²
- AE n° 915 pour une contenance de 93 m²
- AE n° 917 pour une contenance de 1 013 m²,

Soit une contenance totale de : 2 234 m².

L'avis des domaines en date du 18 février 2021 détermine la valeur vénale de l'ensemble des parcelles à 48 000 €. La société PRONOBIS a accepté ce prix de vente de 48 000 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- d'approuver la vente des 4 parcelles à la société PRONOBIS pour le prix de 48 000 €,
- de l'autoriser à signer dans un premier temps une promesse de vente puis ultérieurement l'acte authentique de vente et tout acte y afférent.

Intervention de Monsieur le Maire : précise que ce site sera géré par une structure privée.
L'idée est d'avoir des personnes plus ou moins âgées qui puissent vivre dans un espace sécurisé.
Pour éviter toute spéculation foncière, l'acte de vente sera soumis à une obligation de construire et sera déposé fin de semaine.
Monsieur le Maire précise que c'est une opération menée en concertation et qu'il s'agit du même promoteur qui travaille sur des parcelles et fera une proposition sur le site, notamment de la rue de Paris.

Intervention de Madame MADAOUI : « nous avons fait du porte-à-porte et avons ressenti des inquiétudes de la part des particuliers résidant à proximité. Nous leur avons donné certains engagements et c'est pour cette raison que nous préférons nous abstenir sur cette délibération.

Intervention de Monsieur le Maire : précise que ce projet sera présenté à la prochaine commission urbanisme et à laquelle seront présentées les esquisses. Il s'agit de la maison sans étage, du rez-de-chaussée, similaire au béguinage. Nous avons demandé du qualitatif.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée de contribuer au débat et aux orientations de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- APPROUVE, par 26 voix pour et 2 abstentions (Mme MADAOUI, Mr DOMIN (procuration)), la vente des quatre parcelles à la société PRONOBIS pour le prix de 48 000 €,

- AUTORISE, par 26 voix pour et 2 abstentions (Mme MADAOUI, Mr DOMIN (procuration)), Monsieur le Maire à signer dans un premier temps une promesse de vente puis ultérieurement l'acte authentique de vente et tout acte y afférent.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la sixième question.

6°) BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE L'ANNEE 2020

Exposé de Monsieur le Maire :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales lequel édicte que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal, je vous présente au Conseil municipal ce bilan lequel sera annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan des opérations immobilières concrétisées en 2020 par la commune s'établit comme suit :

ACQUISITION

- d'un immeuble cadastré section AE n° 937 pour une contenance de 01a 59ca et AE n° 938 pour 03ca, 35, place du 11 Novembre de la SCI HOUCKIMMOBILIER pour un prix total TTC de 55 100 €.

CESSION

- N E A N T

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver le bilan « acquisition-cession » au titre de l'année 2020.

Intervention de Monsieur le Maire : précise que l'immeuble acquis sera le futur poste de Police municipale, place du 11 Novembre.
Pour ce projet, la ville a obtenu une subvention de 90 000 € dans le cadre de la DPV. Les travaux devraient démarrer sous quinzaine.

Monsieur le Maire profite pour remercier Madame BAZZARELLI et le service communication : une bâche va venir ceinturer le bâtiment qui annoncera la mise en œuvre de ce poste de police.

Nous allons faire travailler « privé et public » dans le sens où nous allons faire un travail de régie. Une consultation pour les entreprises est en cours, nous sommes dans l'attente du diagnostic amiante.
L'objectif est une livraison pour décembre 2021.

Monsieur le Maire précise également que la ville est en cours de recrutement pour un quatrième agent de police municipale qui viendrait renforcer les trois agents, plus un agent affecté à la vidéosurveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées au titre de l'année 2020.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Eddy DOUCHEZ, Adjoint aux affaires financières, ressources humaines, commerce et artisanat local, qui donne lecture du rapport relatif à la septième question.

7°) RETROCESSION PRIME FIPHFP AUX APPRENTIS

Exposé de Monsieur Eddy DOUCHEZ :

Lors de la réunion du 3 février dernier, il a été acté le versement d'une aide de 1 525 € en faveur de nos apprentis bénéficiant d'une RQTH sachant que cette dernière est octroyée par le FIPHFP. Il s'agissait pour rappel de deux apprentis. La ville avait conditionné le paiement au versement par le FIPHFP de l'aide.

Or, le FIPHFP vient de changer ses modalités de versement en raison d'abus de collectivités qui ne reversaient pas aux apprentis les aides concernées et conditionne désormais le paiement en faveur de la collectivité à une preuve de mandat en faveur des apprentis.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser ces aides aux deux apprentis concernés, sachant qu'immédiatement après leur mandatement un titre de recette d'un montant similaire sera émis à l'encontre du FIPHFP.

Intervention de Monsieur le Maire : précise qu'a priori des collectivités ne jouent pas le jeu et trouve cette situation regrettable et malhonnête. C'est une somme qui est due aux apprentis et la ville procèdera à faire cette avance.

Monsieur le Maire en profite pour exprimer sa satisfaction quant aux apprentis recrutés au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de verser ces aides aux deux apprentis concernés, sachant qu'immédiatement après leur mandatement, un titre de recette d'un montant similaire sera émis à l'encontre du FIPHFP.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire souhaite communiquer à l'assemblée quelques informations diverses ; à savoir :

- analyse du besoin social : recrutement d'un cabinet spécialisé en charge de réaliser un audit de la ville. L'analyse des besoins sociaux est réglementairement obligatoire pour toute assemblée nouvellement élue et doit être réalisée dans l'année de son installation. Chose que Monsieur le Maire ne savait pas mais souhaitait connaître les besoins réels de la population par rapport à tout ce qui a été mis en œuvre. Il y a une dynamique associative, de solidarité, externe de peuplement de la ville. Aujourd'hui, une observation globale est faite et à partir de ça, nous aurons différents échanges.
Un travail de recensement d'information et d'écriture est actuellement réalisé.
Monsieur le Maire précise que les élus et services seront prochainement sollicités par ce cabinet chargé de cette analyse.

- chantier 1607 heures : pour être en conformité avec la loi sur le temps de travail des agents des collectivités territoriales, nous sommes tenus au 1er janvier 2022 par la mise en application des 1607 heures. Le cabinet KPMG, chargé d'assister la ville pour la mise en œuvre de ce « chantier » débute par un travail de recensement pour tout ce qui est statutaire, ce qui est mis en œuvre en temps de travail de la collectivité. Un travail sera réalisé de concert avec les agents pour avoir la mise en place de ces 1607 heures pour la fin de l'année.

- PLU intercommunal : Monsieur le Maire précise que l'agglomération a délibéré la semaine dernière et a communiqué les documents utiles à l'adoption en Conseil communautaire. Ces documents feront l'objet d'un affichage en Mairie dès ce jour pour une durée de 30 jours. Un nouveau travail de synthèse sera réalisé par l'agglomération pour une mise en application sans réserve des différentes autorités s'y opposant.

- politique sportive : Monsieur le Maire précise que l'Etat est en train de « jouer sur 2 pieds ». Il est autorisé de jouer à l'extérieur mais il est interdit de pratiquer dans les salles de sports sauf les scolaires. Nous comprenons la souffrance des clubs ; il y a des clubs pour lesquels nous faisons le maximum pour un bon fonctionnement, notamment le club de football pour qui nous donnons toutes les possibilités de pouvoir s'exercer à l'extérieur, ainsi que le tennis. Mais pour d'autres pratiques sportives, ça reste délicat, il y a une véritable souffrance surtout quand nous connaissons la pratique du basket à Beuvrages ou tout autre activité nécessitant un espace couvert.

- protection des populations : dotation de 2 masques lavables pour les enfants des écoles primaires et du Collège – logistique en cours par le service EESJAC. Monsieur le Maire précise qu'il est impossible de donner du gel hydroalcoolique dans les écoles, les risques sont trop conséquents. Nous restons sur le principe de l'eau et du savon, et sans limite de mise à disposition.

- plan de déploiement des STOP : au sein de la ville qui sera présenté à la prochaine Commission urbanisme et travaux

- s'agissant de la RD 70 : nous allons entrer en concertation avec les villes de Raismes et Anzin. Nous rencontrons un souci rues Emile Zola et Roger Salengro. Si nous voulons travailler de concert avec le Département, comment améliorer le stationnement et la circulation ? Nous avons beau mettre des plateaux, il faudrait mettre un policier municipal tous les matins ou toutes les nuits. Nous sommes un peu pris au piège dans cette configuration de couvre-feu et se sentons impuissants.
Nous interpellons Monsieur le Sous-préfet, le Procureur, les autorités de police qui ne peuvent pas pourchasser une moto ou une voiture. Nous pouvons éventuellement faire des regroupements d'informations pour pouvoir mener une enquête et agir ensuite.

Intervention de Monsieur MARY : qui s'étonne de ne pas entendre parler de la suppression de classe de l'école Paul Langevin. Avons-nous de bonnes nouvelles ? Car si nous avions de mauvaises nouvelles, nous aurions voté une motion pour le maintien de cette classe.
Y a-t-il des choses qui ont avancé, qui justifient que nous ne sommes pas engagés sur une motion pour dénoncer cette fermeture de classe, quelque chose que j'ignorerai ?

Intervention de Monsieur le Maire : précise qu'il a rencontré Madame l'Inspectrice pour deux sujets : la création d'une classe à Joliot Curie et une suppression de classe à l'école Paul Langevin. Nous avons agi à l'échelle du Rectorat et de l'Inspection. Nous avons fait un travail de concert avec l'association des parents d'élèves qui continue à être active sur le sujet. Nous avons rencontré Madame l'Inspectrice dans ses locaux avec Madame Maryse ALLARD, avec laquelle nous avons évoqué les divergences de points de vue sur leur façon d'interpréter les choses.

Tout d'abord, nous avons dénoncé l'indice de position sociale que j'avais déjà dénoncé car il y avait déjà un impact au niveau du collège.

Je répète et je redis à l'époque que le DASEN, Monsieur BESSOL a mis cet outil en place, il prenait pour critère – ça se passait déjà au niveau des 6èmes du collège – il prenait la condition sociale de la famille et en particulier la mère, le niveau d'érudition, de savoir si elle avait poursuivi ou pas ses études jusqu'au baccalauréat et à partir de ces éléments, une pondération était donc établie. Cette pondération a conduit au niveau du collège une perte de moyens.

Il y a eu ensuite une déclinaison à l'échelle des écoles et nous avons une disparité entre l'école Jules Ferry qui est placée en QPV car il s'agit du quartier Fénelon, donc des conditions modestes mais pour autant pas faible.

L'école Paul Langevin qui se situe dans le secteur du Ruissard, composé de foyers fiscaux « un peu plus aisés » mais tiennent compte dans le carroyage et également le niveau social des retraités ; ce qui est pour moi une totale ineptie.

Il existe quelques dixièmes de points de différence entre les écoles Jules Ferry et Paul Langevin. Ils ont tenu compte des « effectifs réciproques » et avons découvert aussi que dans ces effectifs, ils considèrent que tout élève qui n'est pas de la ville est un élève « fantôme », ce qui veut dire qu'il n'est pas comptabilisé comme étant un élève beuvrageois.

Beaucoup d'élèves qui sont à l'école Paul Langevin en dérogation. Je me suis entretenu la semaine dernière avec Monsieur BOUDAILLIER avec qui nous avons évoqué les éléments et il découvrait lui aussi ce principe d'élèves « fantômes ».

Dans la discussion avec Madame l'Inspectrice, nous sommes arrivés à un point d'accord. La situation est observée en septembre 2020 et les remontées en effectifs en décembre 2020 pour la préparation des budgets pour l'année 2021. Ces éléments sont examinés en commission départementale qui établit la nouvelle carte appelée carte scolaire.

En termes de moyens, pour la ville de Beuvrages, c'était la création d'une classe à l'école maternelle Joliot Curie et la perte d'une classe à l'école Paul Langevin pour un problème d'ordre d'effectifs sauf qu'il a été précisé à Madame l'Inspectrice qu'elle ne pouvait pas raisonner de la sorte.

Nous avons sur le territoire de la commune une très bonne équipe éducative, un projet éducatif local qui a trouvé son ambition et un rythme, et qui fonctionne. D'autre part, sur l'école Paul Langevin, nous avons un enseignant qui ne veut pas faire valoir ses droits à la retraite et retarde d'une année son départ. Nous avons également une enseignante qui, suite à un souci d'ordre personnel, est en arrêt maladie donc n'est pas effectivement dans l'établissement et « manque » dans l'effectif.

Au vu de ces éléments, Madame l'Inspectrice précise que la chronologie de l'Education nationale est que les enseignants qui ont connaissance dès février de leur mesure de carte scolaire, doivent se mettre en mobilité et pour les stratégies en fait d'écoles, c'est du cousu au cas par cas sur l'ensemble des territoires. Sur ses propres moyens, Madame l'Inspectrice précise que les structures sont figées quoique nous fassions. Elle aura un regard sur les inscriptions d'avril, les observations de juin et en septembre elle prendra l'état effectif de la classe en prenant pour jauge les effectifs qui sont demandés par les classes « ULIS » et pour les effectifs de classes dites en parcours REP, prendra sur ses ressources propres pour dédoubler la classe.

Monsieur le Maire qui est dans le rouage des mécanismes de l'Education nationale, avoue qu'une fois que le système est ancré en décembre et acté en commission départementale, c'est figé.
L'objectif est de dédoubler à la rentrée de septembre. Il est sûr que tout cela crée un stress à deux niveaux : d'une part, des parents veulent à tout prix avoir un CE2 dédoublé à la prochaine rentrée, sur ce point, il leur a été précisé que nous serions présents pour obtenir ce dédoublement. D'autre part, c'est le directeur qui se voit perdre une décharge sur son temps de direction et va devoir retourner une journée en classe.

A notre niveau, je dis bien, si vous voulez déposer une motion, nous sommes prêts à la prendre.

Monsieur le Maire tient à préciser que dans l'échange qu'il a eu avec Madame l'Inspectrice et par rapport aux garanties, il ne baissera pas la garde, il a acté ce compromis qui est institutionnel.

Nous allons perdre sur le papier une classe ou une demi-classe de CE2 mais nous avons un engagement administratif qu'à la rentrée de septembre, nous l'aurons.

Intervention de Monsieur MARY : pense qu'il y a matière à déposer une motion, d'une part il y a une forme de relancement par rapport à des décisions que tu qualifies toi-même d'injustes et basées sur des chiffres qui sont tout à fait contestables. D'autant que la solution me paraît peu fiable et pour exercer jusqu'en septembre avec ces inconnues, ce n'est pas exercer dans la sérénité nécessaire à faire avancer et à mettre toutes les chances du côté de nos élèves. Je maintiens l'idée que nous pouvons acter, ce sera complémentaire à ce qui est déjà fait, cette volonté du Conseil municipal de

maintenir une classe sur la base des chiffres qui sont contestés, contestables et d'une situation qui a été évoquée, liée notamment à la crise sanitaire qui ne va pas aller en s'améliorant.
Je pense qu'il faut déposer une motion. Je vais être clair, nous avions rédigé avec les collègues un petit texte que je peux mettre à disposition.

Intervention de Monsieur le Maire : précise que ce texte existe et a été adressé au Rectorat. Il peut être repris dans l'intégralité et en faire un document conjoint si l'assemblée en est d'accord.
Il s'agit du texte où nous rappelons les effectifs, l'IPS, l'arbitraire ....
Monsieur le Maire demande à Monsieur TRELCAT de se charger dès demain de l'envoi de cette motion qui sera jointe à la délibération de cette séance.
Dans cette démarche, Monsieur le Maire précise qu'il a interpellé l'ensemble des sénateurs, des députés, des présidents du département et de la région qui ont tous réagis en notre faveur.
Nous ne sommes pas restés les « bras croisés » devant la situation, bien au contraire, toute l'institution est prévenue et je tiens à remercier à nouveau Madame Maryse ALLARD qui se charge du lien entre les associations de parents d'élèves et Madame l'Inspectrice.
Ce que nous avons réussi « à tirer » de l'échange, dans le sens où c'est du OFF, est le fait que l'Inspectrice est bien consciente de la situation, elle entend notre demande et tend à y répondre.
Elle précise bien que c'est sur ses propres moyens.

Je reprends, il y a le rythme institutionnel, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec mes autres collègues qui pour eux, c'est encore plus criant car il s'agit de 3 à 4 classes qui disparaissent, voire une école complète, si nous prenons l'exemple de la ville de MARLY.

Nous sommes actifs et sommes à notre troisième rencontre avec les parents.

Intervention de Monsieur MARY : « non loin de moi de dire que vous étiez inactifs ».

Intervention de Monsieur le Maire : fait part de son inquiétude et précise à Monsieur MARY que de nouveaux arrivants vont s'installer sur la résidence de la Foncière Logement fin avril, début mai et nous ignorons aujourd'hui le nombre d'enfants.
Le secteur de recrutement est Joliot Curie et Jules Ferry, est ce que la ville sera en capacité d'accueillir tout le monde ? Déjà, à Joliot Curie, nous sommes en train d'étudier la possibilité de créer de l'espace pour cette nouvelle classe. Nous sommes vraiment dans l'interrogation et nous nous sommes retrouvés dans une situation assez délicate. Nous avions imaginé en prévision du prochain conseil d'école et de la commission de la vie scolaire, redessiner la carte pour essayer d'abonder dans les écoles sauf que nous avons regardé ce qui allait se construire et nous nous étions dits que nous allons pouvoir faire de la sorte. Sauf que nous avons eu une coalition des 4 directeurs qui l'ont « joué solo » et ont dit si vous changez la carte, vous m'enlevez 28 élèves et c'est moi qui perd une classe alors que c'est lui qui va en gagner. Il faut savoir que nous avons deux écoles qui veulent garder leurs équipes. Pour découper au ciseau, pour rhabiller une école ce n'est pas facile et nous avons aussi une densité de population qui arrive, nous avons une centaine de personnes et encore une centaine de personnes qui va arriver pour la fin de l'année parce que nous avons malheureusement beaucoup de décès chez nos aînés, de ce fait des maisons sont en vente. Ce sont des familles qui arrivent notamment sur le secteur Gustave Michel, sur la partie Ruissard et Barbusse et la difficulté que nous avons aujourd'hui c'est quel découpage futur et pour cela il nous faut une conférence des directeurs. Mais, si à chaque fois ils interpellent leur institution... Un des directeurs a écrit à son institution quand il a appris que nous voulions redécouper la carte scolaire pour donner « un peu d'élèves de Monsieur BOUDAILLIER, l'institution a répondu tout de suite : « Monsieur le Maire, si vous faites ce changement de découpage, vous allez déséquilibrer une autre école qui risque de perdre 28 élèves.

C'est pour cette raison qu'à un moment donné, il faut que nous ayons une confiance entre les directions des écoles et nos choix car s'il n'y a pas cette concertation,
Parce que nous savons que ces effectifs d'enfants, c'est mouvant entre un quartier ayant beaucoup de locations et un quartier avec beaucoup de propriétaires et s'il n'y a pas de solidarité entre les deux directeurs, nous allons être confrontés à une situation très conflictuelle et très tendue. Nous allons nous retrouver avec beaucoup d'élèves à Jules Ferry et moins d'élèves à Paul Langevin, j'augure déjà la rentrée scolaire 2021 mais également les rentrées 2022 et 2023.

Il faudra que nous ayons un juste équilibre et nous en tant qu'élus, faisons un travail de médiation avec l'Etat mais il faut aussi qu'au niveau local, les directeurs des établissements scolaires à un moment donné quand nous travaillons sur l'équilibre des écoles, il ne faut pas que les directeurs nous plombent en allant révéler ce que nous avons l'intention de faire, parce que ça les plombe eux-mêmes.

Quand nous avons découvert ce mail qui n'intéressait pas du tout l'Inspection académique, celle-ci a perçu cela comme une trahison.

Il faut que nous soyons ensemble « gagnant – gagnant » sinon si nos directeurs se disent que c'est leur école, leur Inspectrice, nous allons avoir une guerre fratricide entre Langevin et Ferry, entre Curie et Kergomard car les enseignants vont se battre non pas pour les enfants mais pour défendre leur poste.

Intervention de Monsieur MARY : précise que c'est pour cette raison qu'il faut acter les choses surtout dans une commune comme Beuvrages qui est placée en REP. Les fermetures de classes c'est un non-sens et les élus s'y opposeront quel que soit le groupe scolaire. Justement si c'est du marchandage entre écoles....

Intervention de Monsieur le Maire : précise que ce n'est pas du marchandage, il y a une école qui est un vivier favorable et il y a une école qui a un vivier défavorable donc si à un moment donné, la municipalité n'a pas d'ambitions pour rééquilibrer, maintenir ces structures avec des classes non surchargées mais à conditions pédagogiques intéressantes, parce que l'Education nationale c'est toujours avec des effectifs au taquet. Si nous avons cette défiance entre directeurs, entre écoles, il y aura une école qui aura de l'effectif et une qui sera toujours sur la défensive car elle va perdre un ou deux élèves qui mettra la marge une fermeture ou une création en fonction des aléas de la démographie du quartier.
Nous sommes vraiment sur une veille active et avons la chance d'avoir une enseignante à la retraite qui maîtrise bien le sujet.
Nous sommes vraiment sur le vif et les parents d'élèves nous font confiance dans le sens où nous leur disons carte sur table et au niveau de l'Education nationale, nous avons montré que nous étions incisifs et que nous n'étions pas des « lapins de 6 semaines », que nous comprenons les artifices du système.

Aujourd'hui, nous sommes tous mobilisés pour cette classe de Langevin mais au-delà de la classe de Langevin, je dis bien, il y a cette histoire de démographie locale et de répartition du peuplement de nos écoles.

L'intention politique doit rester à l'échelle locale. Si nous extériorisons ce que nous voulons faire pour sauver nos classes et que l'Education nationale le sache, elle peut déjà anticiper les corrections et créer des situations encore plus compliquées. En sachant qu'il y a une ambition, comme Beuvrages est en train de s'élever au niveau social, nous risquons de perdre le statut de REP+, c'est aussi une crainte que nous avons.

Il est important que nous travaillions tous de concert, que nous soyons tous fédérés, que nous acceptons d'échanger et de se faire confiance. Nous travaillons pour Beuvrages, je peux comprendre qu'à un moment donné le Directeur dise que l'Inspectrice est sa chef, mais il y a des choses qui relèvent de la ville et d'autres de l'Education nationale.

Quand je suis ici, je suis le Maire, quand je suis dans mon lycée, je suis professeur. Quand j'étais devant le Recteur, j'étais le responsable syndical et j'avais la responsabilité de mes collègues. La démagogie Education nationale, je leur renvoyais en miroir. C'est de cette façon que je vois les choses.

Si nous commençons à écrire aux Inspecteurs en leur donnant les intentions de la ville, le Rectorat va répondre que dans 3 ans, la ville envisage de faire telle chose, nous allons faire une autocorrection et allons assister à des classes de 22 élèves à Jules Ferry et 23 à Paul Langevin et nous aurons deux directeurs qui se diront : « c'est de ta faute et pas de ma faute » ; ce sont des vrais sujets.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MARY de nous avoir rappelé la suppression de cette classe.

Nous mettrons à disposition une motion qui sera jointe à ce Conseil municipal pour laquelle Monsieur Michel DOMIN et Madame Nadia MADAOUI seront associés.

Monsieur le Maire remercie les élus en leur demandant d'être prudents car nous vivons vraiment une situation sanitaire assez tendue et qu'une vague importante de cas COVID était annoncée pour la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.

Ali BENYAHIA,

Maire

COMMUNE DE BEUVRAGES 3 (NORD)

Aurélie BAZZARELLI

Secrétaire